

Principales aides financières à la rénovation énergétique en 2020

Pour la très grande majorité des travaux, ces aides (hormis TVA à 5,5%) sont soumises au RGE dans la bonne catégorie de travaux. Chacun des travaux doit par ailleurs respecter des critères techniques d'éligibilité. Pour déterminer le montant des primes CEE, rendez-vous sur : www.prim3e.fr. A noter : pour des mêmes travaux, prime CEE et prime CEE « coup de pouce » ne sont pas cumulables. Ce document ne traite que des aides en maison individuelle et des aides pour les travaux privatifs dans les bâtiments collectifs.

Équipements		Ménages aisés	Ménages intermédiaires	Ménages modestes			Ménages très modestes			Tous ménages		
		Prime CEE "coup de pouce" minimale	CITE	Prime CEE "coup de pouce" minimale	Ma prime renov ¹	Prime CEE "coup de pouce" minimale	Action logement ³	Ma prime renov ¹	Prime CEE "coup de pouce" minimale	Action logement ³	TVA à 5,5%	Prime CEE
Pompe à chaleur (uniquement destinée à la production de chaleur)	PAC air/eau	2 500 € ¹	2 000 €	2 500 € ¹	3 000 €	4 000 € ¹	✓	4 000 €	✓	✓	✓	✓
	PAC géothermique	2 500 € ¹	4 000 €	2 500 € ¹	8 000 €	4 000 € ¹	✓	10 000 €	✓	✓	✓	✓
	PAC air/air	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✓
Chauffe-eau thermodynamique		✗	400 €	✗	800 €	✗	✓	1 200 €	✗	✓	✓	✓
Chauffage ou production d'ECS solaire	Chauffe-eau solaire individuel (CESI)	✗	2 000 €	✗	3 000 €	✗	✓	4 000 €	✓	✓	✓	✓
	Système solaire combiné	2 500 € ¹	3 000 €	2 500 € ¹	6 500 €	4 000 € ¹	✓	8 000 €	✓	✓	✓	✓
	Capteur solaires hybrides thermique et électriques à circulation liquide	✗	1 000 €	✗	2 000 €	✗	✓	2 500 €	✓	✓	✓	✓
Appareil bois biomasse	Poêle, cuisinière, appareil de chauffage	500 € ²	Bûches 1 000 € Granulés 1 500 €	500 € ²	Bûches 2 000 € Granulés 2 500 €	800 € ²	✓	Bûches 2 500 € Granulés 3 000 €	✓	✓	✓	✓
	Foyer fermé / insert	500 € ²	✗	500 € ²	1 200 €	800 € ²	✓	2 000 €	✓	✓	✓	✓
	Chaudière bois ou biomasse	2 500 € ¹	Bûches : 3 000 € Granulés : 4 000 €	2 500 € ¹	Bûches : 6 500 € Granulés : 8 000 €	4 000 € ¹	✓	Bûches : 8 000 € Granulés : 10 000 €	✓	✓	✓	✓
Chaudière HPE gaz ou fioul		✗	✗	✗	✗	✗	✓ uniquement gaz	✗	✗	✓ uniquement gaz	✓	✓
Chaudière gaz THPE	Individuelle THPE	600 € ¹	✗	600 € ¹	800 €	1 200 € ¹	✓	1 200 €	✓	✓	✓	✓
	À micro-cogénération	600 € ¹	✗	600 € ¹	✗	1 200 € ¹	✓	✗	✓	✓	✓	✓
	Collective THPE	600 € ¹	✗	600 € ¹	800 €	1 200 € ¹	✓	1 200 €	✓	✓	✓	✓
Dépose d'une cuve fioul		✗	400 €	✗	800 €	✗	✓	1 200 €	✗	✓	✓ si travaux induits	✗
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté majoritairement par des EnR ou de récupération		450 € ¹	400 €	450 € ¹	800 €	700 € ¹	✓	1 200 €	700 € ¹	✓	✓	✓
VMC simple flux		✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✓ si travaux induits	✓
VMC double flux		✗	2 000 €	✗	3 000 €	✗	✓	4 000 €	✗	✓	✓ si travaux induits	✓
Remplacement d'un convecteur électrique fixe (par un appareil électrique très performant)		50 € par appareil	✗	50 € par appareil	✗	100 € par appareil	✓	✗	100 € par appareil	✓	✗	✓

¹ En remplacement d'une chaudière hors condensation

² En remplacement d'un équipement de chauffage au charbon

³ Le montant des aides Action Logement s'élève à 20 000€ pour les propriétaires occupants et 15 000€ pour les propriétaires bailleurs à condition que le logement soit situé en zone B2, C ou dans une commune bénéficiant du programme Action cœur de ville (testez votre éligibilité sur <https://www.actionlogement.fr/>). Cette aide permet de financer prioritairement les travaux d'isolation. Les autres travaux peuvent toutefois être financés si le diagnostic ne requiert pas d'isolation ou dans le cas où ils représentent des travaux induits éligibles. Un prêt peut également être octroyé, sous conditions, dans la limite de 30 000€ pour financer l'éventuel reste à charge.

Principales aides financières à la rénovation énergétique en 2020

Pour la très grande majorité des travaux, ces aides (hormis TVA à 5,5%) sont soumises au RGE dans la bonne catégorie de travaux. Chacun des travaux doit par ailleurs respecter des critères techniques d'éligibilité. Pour déterminer le montant des primes CEE, rendez-vous sur : www.prim3e.fr. A noter : pour des mêmes travaux, prime CEE et prime CEE « coup de pouce » ne sont pas cumulables. Ce document ne traite que des aides en maison individuelle et des aides pour les travaux privés dans les bâtiments collectifs.

Enveloppe		Ménages aisés		Ménages intermédiaires		Ménages modestes			Ménages très modestes			Tous ménages	
		CITE	Prime CEE "coup de pouce" minimale	CITE	Prime CEE "coup de pouce" minimale	Ma prime renov'	Prime CEE "coup de pouce" minimale	Action logement ³	Ma prime renov'	Prime CEE "coup de pouce" minimale	Action logement ³	TVA à 5,5%	Prime CEE
Isolation	Toiture-terrasse	25 €/ m ²	10 €/ m ²	50 €/ m ²	10 €/ m ²	75 €/ m ²	20 €/ m ²	✓	100 €/ m ²	20 €/ m ²	✓	✓	✓
	Plancher de combles perdus	✗	10 €/ m ²	✗	10 €/ m ²	✗	20 €/ m ²	✓	✗	20 €/ m ²	✓	✓	✓
	Rampants de toiture, plafonds de combles	10 €/ m ²	10 €/ m ²	15 €/ m ²	10 €/ m ²	20 €/ m ²	20 €/ m ²	✓	25 €/ m ²	20 €/ m ²	✓	✓	✓
	Mur en façade ou en pignon par l'intérieur	10 €/ m ²	✗	15 €/ m ²	✗	20 €/ m ²	✗	✓	25 €/ m ²	✗	✓	✓	✓
	Mur en façade ou en pignon par l'extérieur	25 €/ m ²	✗	50 €/ m ²	✗	75 €/ m ²	✗	✓	100 €/ m ²	✗	✓	✓	✓
	Plancher bas sur sous-sol, vide sanitaire ou passage ouvert	✗	20 €/ m ²	✗	20 €/ m ²	✗	30 €/ m ²	✓	✗	30 €/ m ²	✓	✓	✓
Fenêtre (Uniquement en remplacement de simple vitrage)	Fenêtre ou porte-fenêtre	✗	✗	40 € par fenêtre	✗	80 € par fenêtre	✗	✗	100 € par fenêtre	✗	✗	✓	✓
	Fenêtre en toiture	✗	✗	40 € par fenêtre	✗	80 € par fenêtre	✗	✗	100 € par fenêtre	✗	✗	✓	✓
	Doubles fenêtres	✗	✗	40 € par fenêtre	✗	80 € par fenêtre	✗	✗	100 € par fenêtre	✗	✗	✓	✓
	Vitrage de remplacement à isolation renforcée	✗	✗	40 € par fenêtre	✗	80 € par fenêtre	✗	✗	100 € par fenêtre	✗	✗	✓	✓
Fenêtre - Hors remplacement de simple vitrage		✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✓	✓
Porte d'entrée donnant sur l'extérieur		✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✓	✗
Volets isolants		✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✓	✗
Rénovation globale		✗	✗	150 €/ m ² de SHAB	✗	✗ ⁴	✗	✗	✗ ⁴	✗	✗	✓	✓
Audit énergétique Uniquement si réalisé hors obligation réglementaire		✗	✗	300 €	✗	400 €	✗	✓	500 €	✗	✓	✓	✗

³ Le montant des aides Action Logement s'élève à 20 000€ pour les propriétaires occupants et 15 000€ pour les propriétaires bailleurs à condition que le logement soit situé en zone B2, C ou dans une commune bénéficiant du programme Action cœur de ville (testez votre éligibilité sur <https://www.actionlogement.fr/>). Cette aide permet de financer prioritairement les travaux d'isolation. Les autres travaux peuvent toutefois être financés si le diagnostic ne requiert pas d'isolation ou dans le cas où ils représentent des travaux induits éligibles. Un prêt peut également être octroyé, sous conditions, dans la limite de 30 000€ pour financer l'éventuel reste à charge.

⁴ Pour la rénovation par approche globale, les ménages modestes et très modestes peuvent recourir à l'aide ANAH « habiter-mieux sérénité » (non cumulable avec CEE y compris coup de pouce et MaPrimeRénov')

Pour la très grande majorité des travaux, ces aides (hormis TVA à 5,5%) sont soumises au RGE dans la bonne catégorie de travaux. Chacun des travaux doit par ailleurs respecter des critères techniques d'éligibilité.
 Pour déterminer le montant des primes CEE, rendez-vous sur : www.prim3e.fr. A noter : pour des mêmes travaux, prime CEE et prime CEE « coup de pouce » ne sont pas cumulables.
 Ce document ne traite que des aides en maison individuelle et des aides pour les travaux privatifs dans les bâtiments collectifs.

Plafonds de ressources par catégorie de ménages

A noter que les plafonds sont légèrement différents pour les primes CEE « coup de pouce » mais une uniformisation est prévue très prochainement.

➤ Ménages modestes et très modestes

Nombre de personnes composant le ménage	Ile de France		Hors Ile de France	
	Ménages très modestes	Ménages modestes	Ménages très modestes	Ménages modestes
1	20 593 €	25 068 €	14 879 €	19 074 €
2	30 225 €	36 792 €	21 760 €	27 896 €
3	36 297 €	44 188 €	26 170 €	33 547 €
4	42 381 €	51 597€	30 572 €	39 192 €
5	48 488 €	59 026 €	34 993 €	44 860 €
Par personne en +	+ 6 096 €	+ 7 422€	+ 4 412 €	+ 5 651 €

➤ Ménages intermédiaires et aisés

À noter que le plafond est majoré pour chaque ½ part supplémentaire et cette majoration est divisée par deux pour les quarts de part (soit 4 105 € pour les deux premières et 3 079 € pour les suivantes).

Nombre de parts de quotient familial	Ménages intermédiaires	Ménages aisés
1	27 706 €	>27 706 €
1,5	35 915 €	>35 915 €
2	44 124 €	>44 124 €
2,5	50 281 €	>50 281 €
3	56 438 €	>56 438 €
Par ½ part supplémentaire	+ 6 157 €	+ 6 157 €